

OÙ VA LA C.G.T.F.O.?

La C.G.T.F.O. s'est constituée en 1948 à la suite d'une troisième scission de la C.G.T., la première ayant eu lieu en juillet 1921.

Les causes de la scission de 1947/48 font, aujourd'hui, l'objet d'une campagne savante de désinformation. Nous aurons l'occasion d'y revenir!

Rappelons, dès maintenant, que pendant les premières années de la C.G.T.F.O., on a usé largement de la citation (même tronquée!) de Pelloutier qui figure sous le bandeau de *L'Anarcho-Syndicaliste*.

Il faut dire, qu'à l'époque, l'organisation était dirigée majoritairement par les «réformistes syndicaux», ceux-là même qui firent la majorité pour l'adoption en 1906 de la «Charte d'Amiens».

Rappelons brièvement que l'on doit à Pelloutier le développement des Bourses du Travail (devenues, par la suite, les Unions Départementales) qui organisent les syndicats sur un plan interprofessionnel, c'est-à-dire politique, ce qui ne pouvait qu'indisposer les guesdistes pour qui le syndicat ne pouvait et ne devait être autre chose qu'un subsidiaire du «parti» donc de l'État (national ou supra-national !)

Rappelons également que pendant longtemps et tout à fait symboliquement les secrétaires généraux de la C.G.T. puis de la C.G.T.F.O. étaient choisis parmi les secrétaires d'Unions Départementales.

Aujourd'hui, il semblerait que pour la gestion de la Confédération, les partisans de l'indépendance syndicale aient été remplacés par les disciples de Jules Guesde... Sinon, comment comprendre l'adhésion (unanime) du Bureau Confédéral au communiqué commun que nous publions en page deux?

On ne sait trop comment qualifier cet appel commun, si ce n'est qu'il constitue un acte d'allégeance à la C.E.S. qui, rappelons-le, n'a rien de «syndical» puisqu'elle n'est autre chose qu'une institution subsidiaire de l'*Union Européenne*. Notons qu'il faut un certain culot pour, au moment où des milliers de travailleurs des nations de la «vieille Europe» deviennent des chômeurs puis des «exclus», oser parler de «plein emploi» en Europe.

On notera également un glissement sémantique lourd de signification, on ne parle plus de service public mais de «services d'intérêt général». On peut également se demander que vient faire le mot citoyen dès lors que l'on se situe dans le cadre du *Saint Empire Romain Germanique*... citoyen ou sujet?

Enfin, constatons que le titre du communiqué commun, à défaut des droits du citoyen, nous informe de l'existence d'une Europe «citoyenne» (sic). Et le bureau confédéral de la C.G.T.F.O., aurait, à l'unanimité, voté ce texte... L'amitié qui me lie à certains membres du bureau confédéral de la C.G.T.F.O. m'interdit d'exprimer comme je le souhaiterais ce que je ressens!

Fort heureusement, «l'appareil» est une chose, l'organisation en est une autre. On l'a bien vu lors de la dernière réunion de la *Commission Exécutive Confédérale*, où un vent de fronde venu, semble-t-il, des U.D., a contraint l'appareil confédéral à reculer et à renoncer à appeler à la manifestation unicitaire du 21 mars. D'où un communiqué adopté, lui aussi, à l'unanimité et qui... ignore purement et simplement le 21 mars!

Décidément, les anarcho-syndicalistes qui, avec d'autres, se battent pour le maintien de l'indépendance, c'est-à-dire de l'existence de la «vieille C.G.T.», devront être vigilants.

Mais, constatons-le, en dépit des efforts des collaborateurs de la C.E.S., rien n'est perdu!

Alexandre HÉBERT.